

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°20/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le treize mai à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 07/05/2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

Présents : AIGLON Olivier ; BIAGGI Olivier, BERARD Serge ; BREUZIN Fabien ; BROUILLET Isabelle, CHIRAT Florent, COMBET Damien, COSTE Marc, FOUILLAND Pierre ; GAUQUELIN Françoise ; GRIFFOND Morgan, GOUGNE Yves, GRILLON Valérie ; JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, NELIAS Agnès (suppléante de BERGER Marie-Agnès), THIMONIER Jean-Marc

OBJET :

Forêt

-

Convention de
partenariat avec
FIBOIS

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2018-09-13-003 du 13 septembre 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais, et notamment celle relative au plan climat énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération n°11/2025 du 25 mars 2025, approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Le Vice-Président expose ce qui suit :

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a orienté sa politique autour du développement d'une économie de proximité, d'un aménagement équilibré de son territoire et d'une valorisation des ressources renouvelables locales et s'engage pour la transition énergétique et climatique. Le SOL a des attentes quant à une meilleure gestion des boisements présents sur leurs territoires, à une meilleure valorisation de la ressource bois et une utilisation locale de certains produits forestiers (bois énergie, construction bois), tout en préservant la biodiversité et la qualité des paysages.

FIBOIS 69, a pour missions de fédérer les entreprises et les acteurs, de représenter la filière auprès des instances économiques et politiques, de contribuer aux actions du réseau Fibois, de soutenir les entreprises et les collectivités dans le développement de filières locales et de promouvoir le bois et les essences locales.

Depuis 2012, un travail d'animation a été engagé sur l'Ouest Lyonnais, en partenariat avec le CRPF, et a permis de créer une dynamique locale autour de la forêt. Des résultats plus qu'encourageants ont été obtenus notamment sur les points suivants : la formation à la gestion forestière, la création d'une structure de regroupement des propriétaires forestiers pour gérer et exploiter en commun la forêt, la caractérisation de la ressource, la réalisation d'un schéma de desserte forestière, le lancement dans des premières améliorations de voirie forestière (desserte et exploitation au sein de l'ASLGF). Depuis 2014, le SOL travaille également avec FIBOIS 69 pour accompagner les entreprises et les collectivités dans leurs actions pour structurer une filière bois locale.

FIBOIS 69 participe et s'implique dans les instances et les initiatives du territoire et s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes sur 2025 :

- Action 1 : Sensibiliser les collectivités de l'Ouest Lyonnais à la filière forêt bois – 2 jours
 - › Sensibilisation des élus sur les enjeux de la filière forêt/bois sur l'Ouest Lyonnais en participants aux instances du territoire.
 - › Organisation d'une visite de chantier ou d'entreprise bois sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.

- Action 2 : Sensibiliser les habitants à la filière forêt bois – 4 jours
 - › Organisation d'un événement « Vis ma vie dans la filière bois », à destination du grand public, pour faire découvrir la filière forêt/bois à travers une immersion au sein des entreprises du territoire. Cette opération permet ainsi de découvrir l'ensemble de la filière, de présenter les métiers du bois et d'expliquer les différents usages de la ressource.

- Action 3 : Sensibilisation de la jeunesse à la filière forêt bois – 10 jours
 - › Intervention pédagogique dans les écoles primaires pour faire découvrir les forêts et le bois aux élèves. Animation avec une sortie en forêt ou en entreprise. 3 jours.
 - › Construire, animer et proposer un projet de mise en valeur d'une essence « d'avenir » de l'Ouest Lyonnais par la fabrication d'un objet par des apprenants en centre de formation. L'objet aura pour vocation de prendre place sur un site public et sera accompagné d'un outil de sensibilisation (du type panneau explicatif...). 7 jours.

Cette convention est conclue pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025 et la participation du SOL est fixée à 8 000 € soit 16 jours d'animation.

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Vice-Président,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention partenariale à conclure avec FIBOIS pour l'année 2025 ;

AUTORISE le président de la signer ;

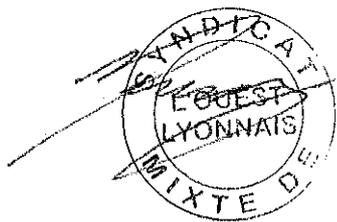
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Morgan GRIFFOND



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le



ID : 069-200035046-20250513-DC_2025_20-DE